

Annexe G : Résumé des projets d'Évolution de l'énergie (2020-2025)

L'annexe G résume 20 projets qui seront entrepris au cours des cinq prochaines années (2020-2025) afin d'accélérer les actions et les investissements vers la réalisation du scénario de 100 %. Il doit être lu en parallèle avec l'annexe F : Aperçu des projets. La plupart de ces projets seront dirigés par la municipalité et entrepris en collaboration avec les partenaires locaux. S'il y a lieu, ces projets suivront le processus de gestion de projet standard de la Ville. Ils seront soumis à l'approbation du Comité permanent et du Conseil, le cas échéant, et dépendront des ressources humaines et budgétaires (immobilisations et fonctionnement) disponibles. Les comités permanents sont les suivants :

- Comité de l'agriculture et des affaires rurales (CAAR)
- Comité de l'urbanisme (CU)
- Comité des finances et du développement économique (CFDE)
- Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (CPPEEGD)
- Comité des transports (CT)
- Commission du transport en commun (CTC)

Ces actions et ces investissements comportent des risques, y compris les suivants :

- Aide financière des différents ordres de gouvernement et du secteur privé insuffisante pour répondre aux besoins budgétaires et de dotation en personnel pour la durée du plan d'action et d'investissement et les années suivantes.
- Coûts d'immobilisation et de fonctionnement supérieurs et économies et recettes inférieurs aux montants actuellement estimés pour le déploiement du projet et les opérations municipales.
- Obstacles réglementaires et problèmes de conformité qui freinent l'innovation de la municipalité et l'empêchent d'agir en nuisant directement à ses propres opérations ou en limitant les façons dont elle peut apporter des changements dans la collectivité.
- Manque de participation ou d'adhésion de la part des résidents, des entreprises, de l'industrie ou de la municipalité qui a des répercussions sur la viabilité d'un nouveau programme ou d'une nouvelle norme.
- Opinions divergentes entre les intervenants sur la meilleure façon de réaliser le scénario de 100 %.
- Priorités ou processus concurrents du Conseil associés à d'autres projets de la Ville.
- Priorités concurrentes des directions générales, dont les mandats opérationnels actuels des services touchés et les changements à apporter à ces mandats pour atteindre les cibles de réduction d'Évolution de l'énergie.
- Disparités entre les exigences du modèle d'Évolution de l'énergie et les recommandations relatives aux plans et stratégies directement liées à Évolution de l'énergie. Soulignons que bien qu'on s'attende à ce que les options évaluées comprennent un ou plusieurs scénarios qui permettront d'atteindre les cibles de réduction des GES exigées pour réaliser le scénario de 100 %, ceux-ci ne seront pas nécessairement recommandés.
- Calendriers de déploiement serrés qui peuvent ne pas tenir compte des processus habituels de la Ville, dont l'approbation du budget des immobilisations, le Plan financier à long terme, la planification, la consultation, les approbations, la conception, la construction et la mise en service, ni des processus d'approbation provinciaux et fédéraux qui sont hors du contrôle de la Ville.
- Modification des comportements, des politiques et des pratiques exemplaires découlant de la pandémie de la COVID-19.

De plus, au moment de la rédaction de la stratégie, plusieurs plans et stratégies de la Ville directement liés à Évolution de l'énergie étaient en cours d'élaboration ou de mise à jour, dont le Plan officiel, le Plan directeur des transports, le Plan directeur de la gestion des déchets solides, le Programme de transport en commun pour les différentes formes d'énergie et le Plan vert du parc de véhicules municipaux. Il est entendu que ces plans feront l'objet de leurs propres analyses des options pour atteindre leurs cibles et leurs objectifs, et que les résultats peuvent être différents de ceux décrits dans la stratégie. On s'attend

à ce que les options évaluées comprennent un ou plusieurs scénarios qui permettront d'atteindre les cibles de réduction des GES exigées pour réaliser le scénario de 100 %, mais qui ne seront pas nécessairement recommandés.

Autres notes :

1. Le présent résumé des actions et des investissements donne un aperçu de ce qu'il faudra faire pour atteindre les cibles de réduction des GES. Cependant, la stratégie demeure sous-financée et manque cruellement de ressources. Pour concrétiser la vision d'Évolution de l'énergie, il faudra un travail concerté et collaboratif au sein de la Ville ainsi que dans tous les secteurs de la collectivité.
2. Au cours des 10 prochaines années, les coûts d'immobilisation annuels initiaux à l'échelle de la municipalité seront élevés, mais ces investissements dans les bâtiments, les véhicules, l'équipement énergétique et l'énergie renouvelable entraîneront des économies à long terme. À partir de 2032, il devrait y avoir un bénéfice financier net pour la société, quand les économies et recettes nettes annuelles dépasseront les investissements annuels.
3. Dans le calcul du rendement du capital investi, il est présumé que les fonds seront empruntés à un taux d'intérêt de 4 % et seront assortis de périodes d'amortissement approximativement équivalentes à la durée de vie utile de l'actif.
4. Certains projets peuvent nécessiter d'autres analyses financières, plus précisément pour déterminer les coûts d'exploitation et d'entretien.
5. La colonne *Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES* indique le pourcentage et la quantité de kilotonnes d'équivalents en dioxyde de carbone (kt équ. CO₂) associée qu'il faut atteindre d'ici 2025 pour réaliser le scénario de 100 % : elle n'indique pas le pourcentage et la quantité de kt équ. CO₂ exigés pour les 30 prochaines années.
6. Dans le cadre de la mise à jour annuelle du Plan directeur sur les changements climatiques, le personnel fera état des progrès vers l'atteinte des principales étapes du projet. Le suivi des émissions de GES se fera au moyen des inventaires annuels d'émissions de GES. Les dates associées aux principales étapes sont déterminées en fonction des meilleures données disponibles à ce moment. Les principales étapes et les dates connexes peuvent être modifiées au fil de l'évolution du projet ainsi qu'en fonction des autres priorités de la Ville.

Secteur : Utilisation du sol

Investissements totaux estimés : Moteur

Bénéfices nets totaux estimés : Moteur

Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES totales estimées : Moteur

Description du projet	Responsable (Ville/collectivité)	Calendrier (2020-2025)					Comités permanents
		Investissement total prévu (en milliards de \$)	Rendement net total prévu (en milliards de \$)	Données sur le projet	Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES	Calendrier estimé des principales étapes du projet	
Intégration des priorités relatives à l'énergie et à la maîtrise des changements climatiques dans le nouveau Plan officiel et dans les plans directeurs auxiliaires pour lutter contre les multiples problèmes auxquels la Ville sera confrontée ces 25 prochaines années, l'un des plus graves étant les changements climatiques. Le Plan officiel et les plans directeurs auxiliaires seront orientés par le Plan directeur sur les changements climatiques et les cibles de réduction des GES d'ici 2050 approuvées par le Conseil.	Ville	Moteur	Moteur	Politiques relatives à l'énergie et à la maîtrise des changements climatiques intégrées dans le nouveau Plan officiel et dans les plans directeurs auxiliaires.	Moteur	<ul style="list-style-type: none"> • T4 de 2020 : Publication du Plan officiel provisoire. • T4 de 2021 : Adoption par le Conseil. • T1 de 2022 : Approbation par le Ministère. 	CU et CAAR

Secteur : Bâtiments

Investissements totaux estimés : 3,39 milliards de dollars

Bénéfices nets totaux estimés : -0,40 milliard de dollars

Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES totales estimées : 560 kt équ. CO₂

Description du projet	Responsable (Ville/collectivité)	Calendrier (2020-2025)				Comités permanents	
		Investissement total prévu (en milliards de \$)	Rendement net total prévu (en milliards de \$)	Données sur le projet	Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES		
Programme d'accélération des travaux de modernisation des bâtiments résidentiels pour accélérer ces travaux dans les petits bâtiments résidentiels grâce à des mécanismes de marketing, d'information et de financement.	Ville et collectivité	1,44	-0,2	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation ou remplacement de 17 % des bâtiments résidentiels existants. Passage à la thermopompe pour 20 % des bâtiments résidentiels existants. Passage à des sources non émettrices pour 10 % des chauffe-eau domestiques. 	22 % (222 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> 2020 : Décision sur le financement de la Fédération canadienne des municipalités pour le programme de prêts pour la mise en valeur des habitations. 2021 : Si la demande est approuvée, lancement du programme de prêts pour la mise en valeur des habitations et de la campagne d'information sur la modernisation. 2021 : Exploration d'un service public d'efficacité énergétique; élaboration d'un programme général sur les thermopompes; promotion des autorités nécessaires pour ce projet. 2022 : Élaboration d'un portail de modernisation et d'un outil d'étiquetage énergétique. 2023 : Élaboration de normes de rénovation, selon ce que les autorités municipales permettent. 	CPPEEGD
Programme d'accélération des travaux de modernisation des bâtiments commerciaux pour accélérer les travaux de modernisation des établissements résidentiels à logements multiples commerciaux, industriels et institutionnels grâce à des mécanismes de marketing, d'information et de financement.	Ville et collectivité	0,45	-0,09	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation ou remplacement de 15 % des bâtiments commerciaux existants. Passage à la thermopompe pour 20 % des bâtiments commerciaux existants. Passage à des sources non émettrices pour 10 % des chauffe-eau domestiques. 	18 % (175 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> 2020-2021 : Élaboration d'une stratégie de modernisation commerciale en consultation avec les intervenants. 2021-2023 : Augmentation de la transparence et de la participation aux analyses comparatives. 2021 : Lancement des programmes de marketing et d'information. 2022 : Lancement des programmes d'accélération des travaux de modernisation. 2025 : Lancement des normes d'amélioration énergétique. 	CPPEEGD

Description du projet	Responsable (Ville/collectivité)	Calendrier (2020-2025)				Comités permanents	
		Investissement total prévu (en milliards de \$)	Rendement net total prévu (en milliards de \$)	Données sur le projet	Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES		Calendrier estimé des principales étapes du projet
Modernisation des bâtiments au moyen du Programme de taxe d'améliorations locales pour accélérer et financer les projets d'amélioration énergétique majeurs des bâtiments grâce au mécanisme de taxe d'améliorations locales.	Ville			Intégration aux programmes d'accélération des travaux de modernisation des bâtiments résidentiels et commerciaux.		<ul style="list-style-type: none"> 2020 : Programme élaboré et capitalisé, et partenaires confirmés; décision sur le financement de la Fédération canadienne des municipalités pour le programme de prêts pour la mise en valeur des habitations. 2021 : Déploiement du projet pilote auprès de quelques résidents tout en le laissant ouvert à tous; recouvrement des coûts administratifs par le financement et les frais administratifs. 2022 : Élaboration et lancement d'un programme de taxe d'améliorations locales pour les bâtiments commerciaux. 2022 : Recapitalisation; augmentation de sorte à moderniser 15 000 résidences et 900 000 m² d'espaces commerciaux par année (on ne s'attend pas à ce que tous recourent au programme de taxe d'améliorations locales, mais ils seront invités à utiliser le portail de modernisation en ligne pour le suivi). 	CFDE
Plans d'améliorations de l'efficacité énergétique communautaires pour favoriser l'augmentation du rendement énergétique et les projets d'amélioration énergétique majeurs en recourant à des subventions fiscales.	Ville			Intégration aux programmes d'accélération des travaux de modernisation des bâtiments résidentiels et commerciaux.		<ul style="list-style-type: none"> 2021 : Feuille de route de l'accélération de la modernisation. 2022 : Politique et programme préliminaires. 2023 : Examen et approbation de la politique par le Conseil. 2023 : Application des règlements municipaux adoptés par le Conseil. 	CU et CAAR
Stratégie de chauffage des bâtiments de la collectivité pour tenir compte des impératifs des infrastructures et des services publics en ce qui concerne les nouvelles méthodes de chauffage des bâtiments.	Ville et collectivité	0,52	-0,48	Diminution de 30 % de l'intensité des GES du système énergétique de quartier du gouvernement fédéral.	9 % (92 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> 2021 : Échanges avec l'industrie et les consultants en vue d'élaborer une feuille de route pour la stratégie de chauffage des bâtiments de la collectivité. À partir de 2022 : Mise en œuvre de la stratégie. 	CPPEEGD

Description du projet	Responsable (Ville/collectivité)	Calendrier (2020-2025)				Comités permanents	
		Investissement total prévu (en milliards de \$)	Rendement net total prévu (en milliards de \$)	Données sur le projet	Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES		Calendrier estimé des principales étapes du projet
Norme d'aménagement d'immeubles à haut rendement énergétique pour améliorer la conception et la construction des bâtiments à l'échelle locale et pour que, dans l'ensemble du secteur, les nouveaux bâtiments soient à énergie zéro.	Ville	0,76	-0,08	Accélération du processus pour que tous les nouveaux bâtiments soient à énergie zéro d'ici 2030.	6 % (59 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> 2020 : Préparation des données préliminaires relatives à la norme d'aménagement d'immeubles à haut rendement énergétique; consultations auprès de l'industrie. T4 de 2021 : Entrée en vigueur du programme conformément au nouveau Plan officiel. 2025 : Adoption du rendement de deuxième niveau. 	CU et CAAR
Programme de rénovation et de modernisation des bâtiments municipaux pour améliorer le rendement énergétique des bâtiments municipaux.	Ville	0,22	-0,009	Accélération du processus pour que 27 % des bâtiments municipaux soient à énergie zéro d'ici 2030.	1 % (12 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> 2020 : Formation d'un groupe de travail, élaboration de critères pour établir l'ordre de priorité des travaux de modernisation majeurs des bâtiments et les appliquer à la liste des actifs, et préparation d'un calendrier préliminaire pour les travaux d'amélioration majeurs. 2021 : Établissement des normes et des lignes directrices visant les travaux d'amélioration majeurs des bâtiments, et réalisation des premiers travaux d'amélioration majeurs des bâtiments municipaux. 2022 : Si les fonds le permettent, réalisation de travaux d'amélioration majeurs sur un maximum de deux bâtiments municipaux supplémentaires. 2023 : Réalisation d'un examen du rendement visant les premiers bâtiments modernisés, et ajustement des mesures, au besoin. 	CPPEEGD
Mise à jour de la Politique de la Ville sur les bâtiments écologiques pour s'harmoniser avec les cibles de réduction de GES de l'administration municipale.	Ville	Intégration au programme de rénovation et de modernisation des bâtiments municipaux.				<ul style="list-style-type: none"> 2020 : Dans la mesure du possible, application des nouveaux critères aux projets en cours et à venir, et analyse des répercussions de la politique. 2021 : Proposition d'une nouvelle politique sur les bâtiments écologiques qui, si elle est approuvée, commencera à entrer en vigueur. 2025 : Toutes les nouvelles installations de la Ville doivent être à énergie zéro. 	CPPEEGD

Secteur : Transport

Investissements totaux estimés : 3,29 milliards de dollars

Bénéfices nets totaux estimés : -0,23 milliard de dollars

Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES totales estimées : 218 kt équ. CO₂

Description du projet	Responsable (Ville/collectivité)	Investissement total prévu (en milliards de \$)	Rendement net total prévu (en milliards de \$)	Calendrier (2020-2025)		Comités permanents	
				Données sur le projet	Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES		
Stratégie d'électrification des véhicules personnels pour favoriser et encourager l'adoption des véhicules électriques chez les particuliers.	Ville et collectivité	0,27	-0,01	Les véhicules électriques représentent 7 % des ventes de véhicules personnels en 2025.	5 % (49 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2020 : Participation de la Ville aux efforts de promotion et à la surveillance de l'adéquation des infrastructures de recharge publiques. 2020 à 2023 : Soumission par la Ville de demandes aux programmes de financement pour les véhicules électriques que Ressources naturelles Canada et d'autres organismes devraient lancer. 2021 : Mise à jour de la Politique municipale sur les bornes de recharge pour véhicule électrique; conception d'un plan pour les infrastructures de recharge publiques et la modernisation des bornes des bâtiments. 	CPPEEGD
Stratégie pour les parcs de véhicules commerciaux non polluants pour favoriser et encourager l'adoption des véhicules utilitaires électriques.	Ville et collectivité	0,08	0,07	D'ici 2025, 18 % du parc de véhicules utilitaires est électrique.	6 % (63 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> T1 de 2021 : Consultations avec les parcs de véhicules commerciaux et soutien à la promotion. 2022 : Rapport sur la promotion de l'électrification des parcs de véhicules légers. 2022 : Rapport sommaire présentant les recommandations sur les véhicules utilitaires à émission zéro. 	CPPEEGD
Mise à jour du Plan vert du parc de véhicules municipaux en tenant compte des cibles municipales de réduction des émissions de GES.	Ville	À déterminer	À déterminer	Progrès vers la cible de 2030	< 1 % (< 10 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> 2021 : Mise à jour du Plan vert du parc de véhicules municipaux. À déterminer. 	CT
Programme de transport en commun pour les différentes formes d'énergie pour bâtir un réseau qui ne produit aucune émission d'ici 2030.	Ville	2,61	-0,26	D'ici 2025, 48 % du parc de véhicules d'OC Transpo ne produit aucune émission.	6 % (63 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> 2020 : Analyse contextuelle pour la mise à jour du Plan directeur des transports effectuée. 2021 : Étude de la Direction générale des transports sur les sources d'énergie renouvelable pour le parc de transport en commun qui orientera la mise à jour de la Stratégie pour les parcs de véhicules; Programme de transport en commun pour les différentes formes d'énergie à achever. Automne 2023 : Mise à jour du Plan directeur des transports achevée. 	CTC

Description du projet	Responsable (Ville/collectivité)	Investissement total prévu (en milliards de \$)	Rendement net total prévu (en milliards de \$)	Calendrier (2020-2025)		Comités permanents	
				Données sur le projet	Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES		
Transformation des modes de transport pour réduire la dépendance aux véhicules personnels en privilégiant les modes de transport durables, dont le transport en commun, la marche, le vélo et le covoiturage.	Ville	0,34	-0,04	Progrès constants vers les cibles de parts modales de 2030.	3 % (33 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> Automne 2023 : Mise à jour du Plan directeur des transports achevée. 	CT

Secteur : Déchets et gaz naturel renouvelable

Investissements totaux estimés : 0,024 milliard de dollars

Bénéfices nets totaux estimés : -0,022 milliard de dollars

Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES totales estimées : 195 kt équ. CO₂

Description du projet	Responsable (Ville/collectivité)	Investissement total prévu (en milliards de \$)	Rendement net total prévu (en milliards de \$)	Calendrier (2020-2025)		Comités permanents	
				Données sur le projet	Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES		
Stratégie de récupération des matières organiques afin de réduire les émissions dans la gestion des déchets et de permettre la valorisation énergétique des déchets.	Ville et collectivité	0,00	0,009	Augmentation considérable du réacheminement des matières organiques à partir de 2023.	7 % (73 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> 2022 : Réalisation d'une première évaluation des déchets industriels, commerciaux et institutionnels d'Ottawa dans le but de les réduire et de récupérer les déchets organiques. 2022 : Plan directeur de la gestion des déchets solides achevé. 	CPPEEGD
Stratégie du gaz naturel renouvelable pour alimenter les résidents en gaz carboneutres.	Ville	0,024	-0,03	Production de gaz naturel renouvelable (GNR) à l'échelle locale à partir de 2022.	12 % (122 kt équ. CO ₂)	<ul style="list-style-type: none"> 2020-2022 : Recensement des principaux problèmes et des possibilités; réalisation de l'étude d'optimisation des biogaz et élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides et du plan directeur du Centre environnemental Robert-O.-Pickard (CEROP); évaluation de l'intérêt pour le GNR dans les secteurs agricole et des décharges privées; recherche d'occasions d'accélérer les projets de GNR; recherche de façons de réduire au minimum les émissions fugitives et d'autres émissions liées aux déchets. 2022 à 2025 : Élaboration d'une stratégie du gaz naturel renouvelable et mise en œuvre des plans. 	CPPEEGD; CAAR

Secteur : Électricité

Investissements totaux estimés : 0,55 milliard de dollars

Bénéfices nets totaux estimés : 0,055 milliard de dollars

Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES totales estimées : 71 kt équ. CO₂

Description du projet	Responsable (Ville/collectivité)	Investissement total prévu (en milliards de \$)	Rendement net total prévu (en milliards de \$)	Calendrier (2020-2025)		Comités permanents	
				Données sur le projet	Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES		
Stratégie des ressources en électricité pour développer l'alimentation en électricité renouvelable locale ou régionale.	Ville	0,55	0,055	<u>Installation de :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 150 MW d'énergie solaire; • 20 MW d'énergie éolienne; • 20 MW d'hydroélectricité; • 20 MW de stockage d'électricité. 	7 % en tout, soit : <ul style="list-style-type: none"> • 57 kt équ. CO₂ (solaire); • 4 kt équ. CO₂ (éolien); • 10 kt équ. CO₂ (hydro). 	<ul style="list-style-type: none"> • 2020 : Commentaires sur le plan d'orientation quinquennal d'Hydro Ottawa pour l'harmoniser aux cibles d'Évolution de l'énergie. • À partir de 2020 : Planification active à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et à la Commission de l'énergie de l'Ontario. • 2021 : Mise sur pied d'un groupe de travail des intervenants pour évaluer l'énergie produite distribuée et les options de stockage, et encourager les investissements privés et communautaires. • À compter de 2021 : Déploiement de points de démonstration du réseau intelligent dans plusieurs secteurs de la Ville. • 2020 à 2022 : Alimenter en énergie thermique les installations de la Ville qui ont accès à de l'électricité au prix du gros. 	CPPEEGD

Projets moteurs et concertation continue

Investissements totaux estimés : Moteur

Bénéfices nets totaux estimés : Moteur

Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES totales estimées : Moteur

Description du projet	Responsable (Ville/collectivité)	Investissement total prévu (en milliards de \$)	Rendement net total prévu (en milliards de \$)	Calendrier (2020-2025)		Comités permanents	
				Données sur le projet	Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES		
Réseau des ambassadeurs et des ambassadrices du climat pour mobiliser les promoteurs commerciaux et institutionnels afin d'atteindre les cibles de réduction des émissions de GES à long terme.	Ville et collectivité	Moteur	Moteur	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des obstacles entravant la mise en œuvre. Augmentation du financement de la mise en œuvre. 	Moteur	<ul style="list-style-type: none"> T1 de 2021 : Recensement et détermination du degré d'intérêts des grands consommateurs d'énergie et employeurs. T1 de 2021 : Révision de la Politique d'approvisionnement éthique pour appuyer les objectifs du réseau. T2 de 2021 : Élaboration d'activités et de programmes liés au réseau. T3 de 2021 : Lancement du réseau et des activités initiales. 2022 : Publication des cibles de réductions des GES et des budgets carbone par les participants, et déploiement d'activités qui promettent une grande réduction du carbone. 2023 : Si les démarches sont fructueuses, élargir le réseau pour y ajouter les petites et moyennes entreprises. 	CPPEEGD
Programme d'information et de sensibilisation sur les changements climatiques afin de faire participer les citoyens à des mesures collectives privées pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES à long terme.	Ville et collectivité	Moteur	Moteur	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la conscientisation et des actions. 	Moteur	<ul style="list-style-type: none"> 2020 : Élaboration du matériel du programme, participation des partenaires communautaires; lancement de la campagne. 2021 : Élargissement des campagnes; suivi de leur efficacité. 2021 : Présentations pour assurer l'harmonisation continue des priorités, des plans de travail et des budgets des intervenants internes et externes. 2022 : Ajustement à des fins d'efficacité, au besoin. 	CPPEEGD
Financement de l'évolution pour mieux évaluer les sources potentielles de financement municipal.	Ville	Moteur	Moteur	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du financement de la mise en œuvre. 	Moteur	<ul style="list-style-type: none"> 2021 : Consultations sur la promotion des sources de revenus potentielles des mécanismes qui ne relèvent pas de la Ville, au besoin, et commentaires sur le plan financier à long terme et les règlements municipaux, selon les occasions qui se présentent. 2022 : Début du déploiement des mécanismes liés aux recettes et au 	CFDE

Description du projet	Responsable (Ville/ collectivité)	Investissement total prévu (en milliards de \$)	Rendement net total prévu (en milliards de \$)	Calendrier (2020-2025)		Comités permanents
				Données sur le projet	Exigences de réduction des émissions cumulatives de GES	
						financement, selon les directives du Conseil. <ul style="list-style-type: none"> • 2023 : Mesure des résultats et recherche continue de possibilités liées aux recettes et au financement.